

Google met en avant ses succès contre le piratage



Google
met en
avant
ses
succès
contre
le
piratage

Google combat le piratage, et cherche de plus en plus à le faire savoir. En plus de son filtrage qui limite l'utilisation de Google pour trouver des contenus piratés, Google a reversé 2 milliards de dollars aux ayants droits dont les contenus ont été mis en ligne sur YouTube. Difficile, toutefois, de savoir si c'est beaucoup... ou très peu.

Depuis plusieurs années, Google aime à s'afficher comme défenseur des droits d'auteur, alors que le moteur de recherche a souvent été vilipendé par des ayants droit qui lui reprochaient de donner trop facilement accès à des sites pirates. La firme de Mountain View, qui doit soigner des partenaires commerciaux pour YouTube et pour ses services de distributions de contenus sur Google Play, publie même désormais un document de 62 pages pour expliquer « Comment Google combat le piratage ».

Sur son blog dédié aux politiques publiques, Google précise certains points qui ont été mis à jour dans ce document, lequel était inimaginable quand les recherches avec des mots clés comme « torrents », « mp4 » ou « streaming » renvoyaient encore le plus souvent vers des pages de sites pirates.

NOS ALGORITHMES DE CLASSEMENT DES RECHERCHES RETROGRADENT CE SITE DANS LES FUTURS RÉSULTATS DE RECHERCHE

Aujourd'hui, « la grande majorité des requêtes liées à des médias que les utilisateurs soumettent chaque jour retournent des résultats qui incluent seulement des liens vers des sites légitimes », se félicite le géant de la recherche. Et lorsque l'utilisateur cherche à forcer la recherche avant des mots clés spécifiques au streaming gratuit ou au téléchargement sur BitTorrent, « nos systèmes de traitement des demandes de suppressions pour violation du droit d'auteur gèrent des millions d'URL chaque jour », qui font qu'en cas d'infractions répétées sur un site, « nos algorithmes de classement des recherches rétrogradent ce site dans les futurs résultats de recherche ».

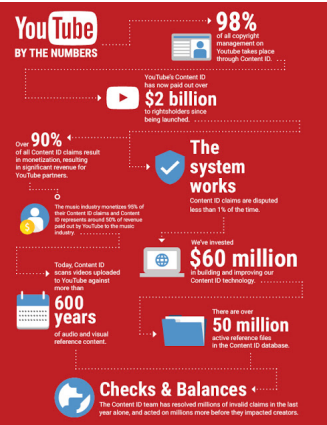
2 MILLIARDS DE DOLLARS REVERSÉS PAR YOUTUBE AUX AYANTS DROITS

Sur YouTube, la chasse au piratage et aux utilisations non autorisées d'extraits de vidéos ou de musique est fortement automatisée, avec Content ID qui détecte les empreintes des contenus et permet aux ayants droit de choisir, soit la suppression des exploitations illégales, soit de recevoir les revenus publicitaires attachés à cette exploitation – ce qui n'est pas sans poser régulièrement quelques problèmes de retraits abusifs ou de détournement de revenus par des ayants droits qui s'accaparent toute œuvre dérivée.

Ainsi selon Google, 98 % des problèmes de droits d'auteur sur YouTube sont désormais gérés directement avec Content ID, ce qui ne laisse que 2 % de demandes de suppression envoyées par formulaire. Dans 90 % des cas les ayants droit choisissent de percevoir une rémunération plutôt que demander le retrait des vidéos mises en cause.

Google dit ainsi avoir versé 2 milliards de dollars de droits grâce à Content ID depuis son lancement, ce qui est beaucoup et peu à la fois. Il ne dit pas à combien de visionnages cela correspond, ce qui ne permet pas de calculer le gain par vidéo vue. La page officielle des statistiques de YouTube, dont la mise à jour ne semble pas récente, indique que « depuis juillet 2015, plus de 8 000 partenaires (parmi lesquels de nombreux grands groupes audiovisuels, studios de cinéma et maisons de disques) ont revendiqué plus de 400 millions de vidéos via Content ID ».

Le système est aujourd'hui capable de détecter 50 millions d'œuvres, réattribuées à leurs propriétaires respectifs en cas de réclamation.



Article original de Guillaume Champeau



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de données...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Google met en avant ses succès contre le piratage – Politique – Numerama